

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 1365

présenté par  
Mme Tiegna

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la dernière phrase de l'alinéa 40, après le mot :

« climatique »,

insérer les mots :

« à la sobriété dans l'usage des ressources ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'Etat doit s'engager à former les nouvelles générations à des pratiques de sobriété dans l'usage de la ressource. Cette notion est cardinale pour permettre la réussite de la transition écologique du secteur. Elle doit donc être pleinement intégrée aux objectifs que les pouvoirs publics se fixent pour assurer une formation complète et de qualité aux aspirants agriculteurs.